

Procédé de prise en charge des personnes en situation de handicap

Réadaptation à la conduite

Pour **les titulaires du permis de conduire**, un test sur notre véhicule avec ou sans adaptation, vous permettra d'évaluer vos capacités à circuler en toute sécurité et d'envisager les différentes possibilités :

- > **aucune adaptation ou simple voiture automatique** : visite médicale nécessaire pour pouvoir conduire.
- > **adaptation du véhicule** : visite médicale et formation nécessaires pour **régulariser le permis** de conduire.

Permis avec véhicule adapté

Cette formation, réalisée sur mesure, s'adresse aux personnes en situation de handicap et pour lesquelles l'apprentissage de la conduite nécessite un aménagement du poste de conduite.

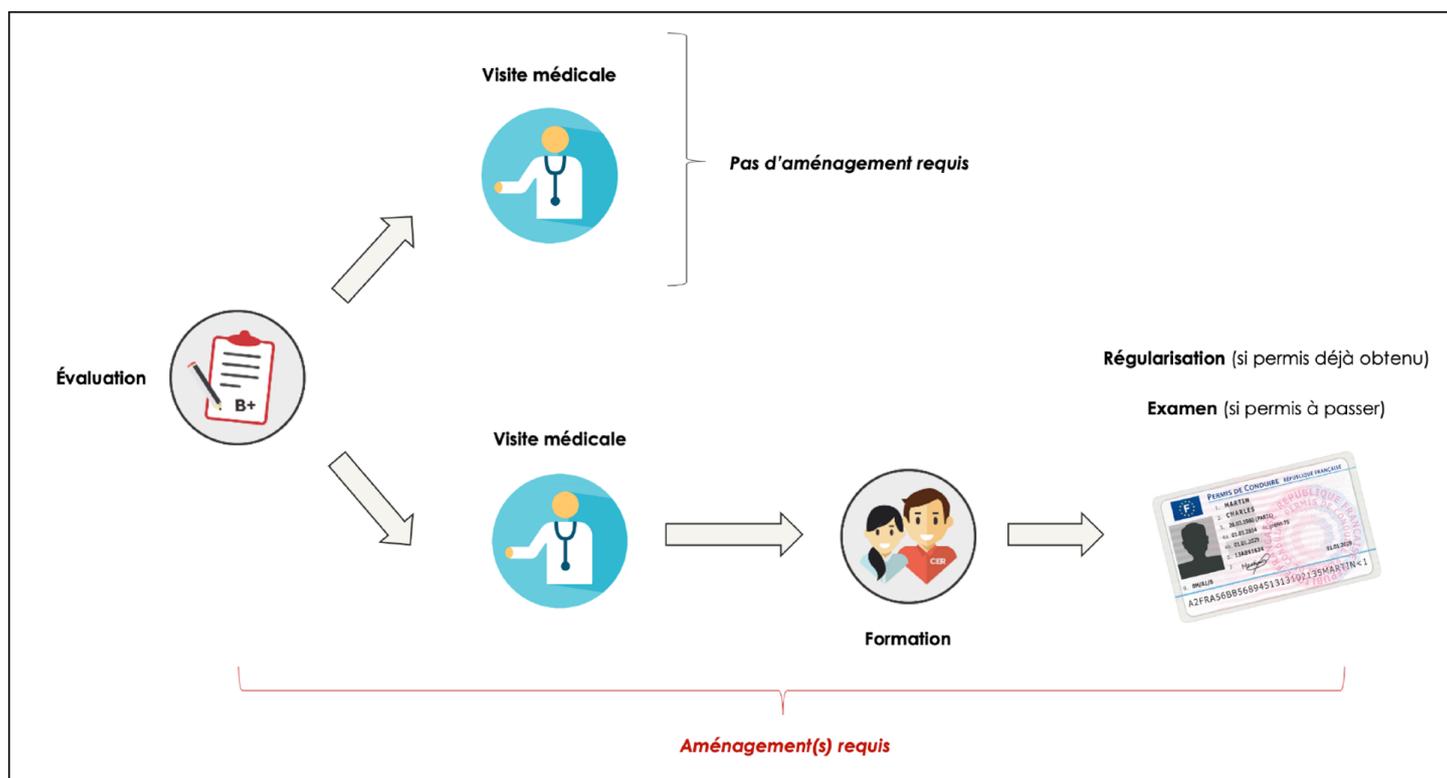
Une évaluation des aptitudes à la conduite est réalisée en début de formation.

Permis sur véhicule sur-adapté

Ce type de formation, réalisé sur mesure en fonction du/des handicap(s) de l'élève, permet la conduite en fauteuil sans aucun transfert.

L'évaluation se fait sur une demi-journée en présence d'un enseignant référent et d'un technicien d'une société spécialisée dans l'aménagement des véhicules pour personnes à mobilité réduite.

Nous mettons à disposition de l'élève un ergothérapeute pour faciliter le financement de votre formation de conduite et/ou de votre véhicule



Équipe encadrante et moyens matériels

Deux formateurs spécialisés dans l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière à destination des personnes en situation de handicap.

Un parc automobile en boîte automatique et manuelle permettant la recherche des meilleurs adaptations possibles en fonction de la situation de handicap.

Un partenariat avec la société ACA, spécialiste en aménagement des voitures pour les rendre accessible et praticables aux personnes en situation de handicap.